



Lasne nature

Bulletin trimestriel
de l'a.s.b.l. "Lasne Nature"
B. 001-2326233-55
E-mail : secretariat@lasne-nature.be

Siège social et rédaction
3, rue de Fichermont - B-1380 Lasne
Tél. et Fax : 02/ 633 27 64 - www.lasne-nature.be
Bureau de distribution : 1380 Lasne

Quand les véhicules motorisés laissent la place aux usagers en mode doux ...

Le dimanche sans voiture, le 21 septembre dernier, fut un réel succès. Du moins pour ceux qui ont joué le jeu, à savoir profiter de cette belle journée ensoleillée pour s'approprier la voirie avec plus de confiance que naguère.

Les centaines de cyclistes et promeneurs, venus dans l'espace « sans voiture » sur les trois communes participantes, étaient unanimes pour en redemander. Nous avons entendu certains vouloir une telle journée

installé à La Mazerine, un des départs de la promenade, fut visité sans interruption par de nombreux « non Lasnois », et ce durant toute la journée. Il faut reconnaître que les animations en tout genre proposées à La Mazerine ont attiré la toute grande foule.

La promenade cycliste « accompagnée », mise sur pied par La Ligue des Familles, à laquelle Lasne Nature s'était associée, a été quelque peu victime de son succès. Plus de

cipantes, d'organiser un premier « dimanche sans voiture », était une décision courageuse. Si certains ont pu en faire une véritable fête, il faut reconnaître qu'à Lasne, nous regrettons que peu d'associations se soient mobilisées pour donner au centre de Lasne (ou ailleurs) cette dimension festive. Néanmoins nous n'oublions pas les centaines de mines réjouies que nous avons vu passer au cours de cette journée symbolique.

W. Calleeuw



chaque mois... En tout cas, c'était la bonne humeur qui était affichée un peu partout. La concentration de cyclistes, tentés parfois par le fait d'occuper toute la largeur de la voirie, était impressionnante à certains endroits. D'autres nous ont dit apprécier l'absence de bruit ; ne pas entendre de moteur en pleine journée, quel bonheur quand on se repose ou qu'on s'active au jardin !

La promenade pédestre entre la place Azay-le-Rideau et La Mazerine, que nous proposons, fut aussi un succès. Nous avons compté plus de deux cents marcheurs aux deux extrémités du parcours. Notre stand

cent trente participants, partis de la gare de Genval, sont arrivés entre 11 h 30 et 12 h 00 à Lasne. Une cinquantaine de cyclistes lasnois piaffaient d'impatience pour entamer à leur tour les 24 km du parcours proposé. C'est au cours de cette promenade que nous avons pu apprécier la convivialité d'une telle journée. Le rapport entre les usagers de la route (piétons, cyclistes, cavaliers) était chaleureux. Ici, un quartier était en fête, avec kermesse, musique, stands dans la rue, ailleurs quelques riverains avaient dressé la table sur la rue pour un barbecue entre amis.

L'initiative, par les communes parti-

AU SOMMAIRE

Quand les véhicules motorisés laissent la place aux usagers en mode doux	1
Confort thermique : encore mieux que la chaleur	2
Une piscine naturelle biologique	3
La rotation des cultures au potager	4
Niveau record de pesticides dans les fruits et légumes	5
La Région Wallonne va ratifier la charte de Florence	5
L'implantation des antennes GSM	6-7
Ondes électromagnétiques: des mesures de terrain	7
Promenons-nous dans le bois d'Ohain	8
La nature de décembre à février	8-9
Construction de réservoirs d'eau à Ohain	9
Entre écologie et économie	10
Miel ou vinaigre	10
Nos éditions	11
Collectes sélectives	11
Agenda	12
Mots croisés	12
Téléphones, fax, E-mail	12

CCATM : suite à l'avis négatif rendu par le Ministre André Antoine sur une première proposition de la commune, le conseil communal du 13 novembre dernier a approuvé une nouvelle liste de membres. Lasne Nature recevra un siège de suppléant.



Le confort thermique : encore mieux que la chaleur !

Les « il fait bon » ou les « j'ai froid aux pieds » sont bien courants dans nos conversations. Ils traduisent inconsciemment un sentiment de confort ou d'inconfort thermique. Ce dossier présente ces notions qui font appel à bien plus de facteurs que la seule température. In fine, nous visons tous le confort thermique, ou le non-inconfort. Celui-ci passe entre autres par une maîtrise de la température mais aussi de l'humidité, des mouvements d'air, etc.

1. Comprendre l'équilibre thermique du corps humain

Nous échangeons tous en permanence de la chaleur avec notre environnement pour maintenir le corps à 37 °C :

- **par conduction** : c'est-à-dire par contact direct. Exemple : au contact de l'eau chaude ou en marchant pieds nus sur un carrelage.
- **par convection** : c'est-à-dire par échange de chaleur avec l'air ambiant. Ces échanges augmentent avec l'écart de température et sont accentués par la vitesse de l'air. Exemple : la sensation de froid provoquée par un courant d'air.
- **par évaporation** : la transpiration rafraîchit la surface de la peau.
- **par rayonnement** : par les infra-rouges. Exemple : la chaleur provoquée par le rayonnement des braises d'un feu ouvert.

Alors que notre premier réflexe est de monter la température du chauffage en cas d'inconfort, le confort thermique peut être amélioré en jouant sur chacun de ces facteurs. Par exemple, à température de l'air égale, le confort sera meilleur avec les pieds sur un tapis que sur un carrelage (moins de perte de chaleur par conduction). Autre exemple, on se réchauffe près d'un poêle à bois en fonte grâce à son rayonnement thermique sans pour autant monter excessivement la température de l'air de la pièce. Le confort est équivalent pour une température moindre.

2. Les paramètres mesurables du confort thermique

La température de l'air

La température de confort varie en fonction du type d'activité : 15 °C est idéal pour une activité physique intense, 18 °C dans une cuisine pour une activité debout, alors qu'un travail de bureau nécessite plutôt 20 °C. Aussi, il n'est pas nécessaire de viser à avoir la même température dans toutes les pièces d'une maison. On peut par exemple se contenter de 16 °C dans une chambre à coucher. L'air frais est même conseillé pour la qualité du sommeil.

La température des parois

Nous sous-estimons l'impact de ce facteur sur notre sensation de confort. Pourtant, les parois autour de nous rayonnent et donnent une sensation de chaud ou de froid. Ainsi, des parois froides devront être compensées par un effort de chauffage de l'air pour un confort thermique équivalent. C'est à prendre en considération lors de la conception des parois et de leur finition. Il existe aujourd'hui des systèmes de chauffage par rayonnement des murs qui donnent une agréable sensation de confort thermique pour une température de l'air inférieure. Or, on sait que la réduction d'un seul degré permet une économie de 7 % de la facture de chauffage !

L'humidité relative de l'air

Entre 35 % et 70 %, l'humidité relative de l'air ne pose pas de

problème. Au-delà de 80 %, l'ambiance devient insupportable s'il fait chaud. L'humidité de l'air peut être stabilisée au sein de la maison, notamment par l'utilisation de matériaux de construction ayant une capacité d'absorber et de restituer une partie de l'humidité de l'air. C'est notamment le cas de l'argile.

La vitesse de l'air

La vitesse de l'air accélère la perte de chaleur par convection, créant une sensation de froid par courants d'air. Les mouvements d'air ne sont pas toujours perceptibles. L'étanchéité à l'air de la maison lors de sa conception permettra d'améliorer l'efficacité de l'isolation mais aussi d'éviter les courants d'air désagréables. Cette étanchéité à l'air peut se vérifier à l'aide d'un « Blower test » qui consiste à mettre l'ensemble de la maison en surpression ou dépression et de mesurer l'effort du ventilateur.

3. Les paramètres psychologiques et culturels

Le confort thermique est aussi psychologique.

- 18 °C dans la maison ne nous donne pas la même sensation en hiver et en été.
- La température ressentie comme idéale varie selon les habitudes, les pays, les continents. Les Américains sont ainsi plutôt habitués à chauffer à 22-23 °C alors que les Scandinaves se « contentent » de 18-19 °C.
- Les comportements sont très variables : dormir la fenêtre fermée ou ouverte, fermer les portes dans la maison, etc.
- Enfin, des études ont montré que les couleurs des parois, le mobilier et la lumière influencent aussi notre sensation de confort thermique. Les couleurs chaudes, la lumière directe et un mobilier chaleureux en bois par exemple, nous aident à décrire comme confortable une température moindre.

4. Des conseils chers et pas chers !

Si nous souhaitons réaliser des économies d'énergie de chauffage sans perdre de confort, nous pouvons :

- Maintenir une température agréable par une bonne isolation du bâtiment, par un système de chauffage performant, par l'augmentation des ouvertures au soleil voire l'intégration d'options bio-climatiques.
- Développer une bonne inertie thermique dans le bâtiment : capacité à stocker la chaleur et rayonner par la suite (chaleur par rayonnement).
- Veiller à l'étanchéité à l'air du bâtiment.
- Utiliser des matériaux chauds au toucher pour les parements et le mobilier intérieurs : bois, liège, etc.
- Veiller à éviter les sources de courants d'air.
- Résoudre les problèmes d'humidité éventuels de la maison.
- Jouer sur ses couches vestimentaires permet d'améliorer son propre confort thermique avec effet immédiat sans rendre une pièce trop chaude ou trop froide pour les autres.

Pour en savoir plus

- L'isolation écologique, Jean-Pierre Oliva, Terre Vivante, 2006.
- www.ecoconso.be

Article rédigé par Jean-François Rixen
Publication du Réseau Eco-consommation



Une piscine naturelle biologique

Vous vous êtes peut-être déjà baigné dans de l'eau fraîche d'un lac ou d'une rivière. Voilà un plaisir que l'on pourrait encore retrouver dans une piscine dite biologique.

La piscine biologique est aussi appelée piscine naturelle, piscine écologique ou étang de baignade.

Ce ne serait donc rien d'autre que ce que la nature nous offre, avec toutes les plantes et les animaux qu'elle attire. L'eau des rivières, des étangs, des lacs est purifiée par la combinaison des végétaux et des micro-organismes qui contiennent des bactéries ayant un pouvoir enzymatique. Ces bactéries transforment les matières organiques en substances que les végétaux peuvent directement absorber.



Comment fonctionne une piscine biologique ?

La piscine biologique fonctionne sans produits chimiques, en régénérant l'eau de la piscine par l'effet purificateur des plantes. Une piscine biologique comprend une zone de baignade et une zone de régénération. Avec une piscine naturelle, on évite à la fois les produits chimiques et les bacs de filtration au sable. L'eau n'est pas stérilisée comme dans une piscine classique et par conséquent elle permet une vie aquatique. Des micro-organismes s'y développent, et on peut y voir de petits invertébrés, des batraciens comme les crapauds, grenouilles et autres tritons. La présence d'une flore et de cette faune sont des indicateurs du bon état

de l'environnement.

Dans la zone de régénération, l'eau est purifiée par les racines des plantes aquatiques et les micro-organismes. Les plantes agissent comme des filtres vivants. Les bactéries transforment les matières organiques en produits assimilables par les plantes dont elles se nourrissent. Une piscine naturelle contient également du plancton qui aide à éliminer les algues et à filtrer l'eau. Le processus est entièrement biologique et n'utilise aucun produit chimique, ni bactéricide, ni algicide. La maintenance en serait très réduite.

Le contrôle des algues

Les algues sont en concurrence avec les plantes dans la recherche de nutriments et de lumière. Au printemps, le

développement des feuilles provoque de l'ombre qui suffit en général à éliminer les algues. On peut contrôler la croissance des algues en éliminant le phosphore et en maintenant un pH un peu faible (5,5 à 6,5). Les composés phosphorés sont le plus souvent issus des fertilisants ou des urines. En général une hygiène stricte suffit à éviter les problèmes. Toutefois, vous pouvez augmenter l'aération de l'eau pour stimuler l'activité biologique et empêcher les algues de proliférer.

En cas de prolifération, l'ajout de petites quantités de paille dans l'eau peut améliorer la situation, sans recourir à des enzymes ou des solutions acides pour diminuer le pH, efficaces mais pas sans risque pour votre écosystème. Une autre solution, est d'ajouter

Assemblée Générale de l'asbl Lasne Nature

Le compte rendu de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le jeudi 27 novembre 2008 sera repris dans le prochain bulletin n°77 de mars 2009.

Pour nos membres qui souhaitent être informés par courriel

Nous les invitons à nous communiquer leur adresse e-mail, en envoyant un courriel à support@lasne-nature.be, en y indiquant leurs nom et adresse.

Ces informations seront utilisées exclusivement par l'asbl Lasne-Nature, et ne seront d'aucune façon communiquées à d'autres.

Chacun pourra demander d'être retiré de cette liste, quand il le souhaite.

des plantes supplémentaires qui feront concurrence aux indésirables dans la recherche d'éléments nutritifs.

L'entretien

Retirez les débris végétaux au printemps et à l'automne et gardez un niveau d'eau constant en ajoutant de l'eau. Vous pouvez également vous procurer des tests permettant de vérifier le niveau de contamination de l'eau de la piscine. Veillez à la propreté des pièces mécaniques (pompes, crépines...) et si nécessaire détartrer les avec du vinaigre.

En suivant ces conseils simples votre piscine remplira ses fonctions pendant de nombreuses années.



La rotation des cultures au potager

Les plantes n'ayant pas toutes les mêmes exigences quant aux éléments du sol (liés à leur système racinaire plus ou moins profond, à leur métabolisme, à leur taille, etc.), on s'est rendu compte depuis longtemps qu'il est important de pratiquer des rotations variées des cultures.

Les avantages de l'alternance des cultures :

– elle permet une bonne utilisation des éléments nutritifs présents dans le sol. Les plantes ont des besoins différents, certaines sont gourmandes et épuisent la terre (choux-fleurs, bettes, épinards, céleris, poireaux, concombres, et autres légumes verts), d'autres sont améliorantes (oignons, betteraves, carottes, radis, et autres légumes-racines) ; elle évite l'accumulation d'insectes et de germes de maladies propres à une culture ;

– elle empêche le développement des mauvaises herbes, grâce à certaines cultures dites nettoyantes (tomates, potirons, pommes de terre) ;

– elle favorise une bonne structure du sol en alternant cultures à racines profondes (carottes, betteraves) et cultures à racines superficielles (tomates, haricots).

Toute rotation des cultures repose sur la règle de base suivante : la même culture ne devrait jamais se succéder à elle-même.

Quelques légumes dits pérennes dérogent à cette règle : l'asperge, l'artichaut et la rhubarbe.

Le principe de rotation peut paraître simple en théorie mais en pratique, il faut aussi tenir compte des associations de plantes.

1ère année

Planche 1	Légumes A + fumure	légumes fruits (tomate, courge, concombre, maïs, aubergine...)
Planche 2	Légumes B + fumure	légumes feuille (chou, salade, poireau, céleri, bette...)
Planche 3	Légumes C	légumes racine (oignon, carotte, navet, échalote, ail)
Planche 4	Légumes D	légumes à graines (pois, fève, haricot...) et engrais verts

2ème année

Planche 1	Légumes D	légumes à graines (pois, fève, haricot...) et engrais verts
Planche 2	Légumes A + fumure	légumes fruits (tomate, courge, concombre, maïs, aubergine...)
Planche 3	Légumes B + fumure	légumes feuille (chou, salade, poireau, céleri, bette...)
Planche 4	Légumes C	légumes racine (oignon, carotte, navet, échalote, ail)

3ème année

Planche 1	Légumes C	légumes racine (oignon, carotte, navet, échalote, ail)
Planche 2	Légumes D	légumes à graines (pois, fève, haricot...) et engrais verts
Planche 3	Légumes A + fumure	légumes fruits (tomate, courge, concombre, maïs, aubergine...)
Planche 4	Légumes B + fumure	légumes feuille (chou, salade, poireau, céleri, bette...)

4ème année

Planche 1	Légumes B + fumure	légumes feuille (chou, salade, poireau, céleri, bette...)
Planche 2	Légumes C	légumes racine (oignon, carotte, navet, échalote, ail)
Planche 3	Légumes D	légumes à graines (pois, fève, haricot...) et engrais verts
Planche 4	Légumes A + fumure	légumes fruits (tomate, courge, concombre, maïs, aubergine...)



Niveau record de pesticides dans les fruits et légumes européens

Selon un rapport officiel de la Commission européenne à paraître avant fin octobre et dont PAN (Pesticides Action Network) a eu connaissance en avant-première, près de la moitié des fruits, légumes et céréales vendus actuellement au sein de l'Union européenne sont contaminés par les pesticides. Ce rapport atteste d'une augmentation conséquente du pourcentage de produits touchés mais aussi des niveaux de contamination par rapport aux niveaux observés il y a cinq ans.

La Belgique n'échappe pas à cette évolution d'autant plus inquiétante que cinq des pesticides le plus souvent détectés sont classés comme cancérogènes, mutagènes ou perturbateurs du système hormonal.

D'après ce projet de rapport que PAN Europe a pu consulter :

- 49 % des fruits, légumes et céréales vendus au sein de l'Union (52 % en Belgique) contiennent des pesticides. C'est le plus haut niveau de contamination enregistré au niveau européen et représente une augmentation de près de 20 % sur les cinq dernières années ;
- 4,7 % des fruits, légumes et céréa-

les (8,6 % en Belgique) contiennent des concentrations en pesticides au-delà des limites maximales légales ;

- 354 pesticides différents — le plus haut total jamais enregistré — ont été détectés ;
- 23 de ces substances ont été relevées à des niveaux suffisamment hauts pour représenter un risque aigu pour la santé publique selon les calculs de risque européens ;



- près de 10 % des échantillons contiennent quatre résidus de pesticides différents ou plus ;
- cinq des pesticides les plus fréquemment trouvés sont classifiés comme cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction ou perturbateurs du système hormonal ;
- pour la première fois, l'imidaclopride - banni en France du fait des risques qu'il représente pour les abeilles - a été listé parmi les pesticides les plus communément détectés ;
- les produits les plus affectés sont les

raisins (71 % contaminés), les bananes (56 % contaminés) et les poires (46 % contaminés).

Hasard du calendrier, la publication officielle de ce rapport aura lieu quelques jours avant les débats prévus au Parlement européen (les 3 et 4 novembre) sur le nouveau paquet législatif relatif aux pesticides.

Malgré les évidences d'une contamination généralisée, les efforts pour réduire l'exposition aux pesticides dangereux via l'alimentation sont fortement contestés par l'industrie phytosanitaire.

PAN Europe et la Fédération Inter-Environnement Wallonie appellent donc les parlementaires européens à résister aux pressions des lobbies et à approuver la proposition visant à interdire les substances les plus dangereuses et assurer ainsi leur disparition de la chaîne alimentaire.

Contacts :

- Pierre Titeux, Attaché de presse : 081/255 284 – 0479/497 656
- Valérie Xhonneux, Chargée de mission « Pesticides » : 081/255 292 – 0474/923 617

La Région Wallonne va ratifier la « charte de Florence » et sera prochainement membre du Réseau des Régions d'Europe sans OGM !

Nature & Progrès communiquait cette information début octobre.

Cela signifie que la Région Wallonne s'inscrit nettement dans le cadre d'une politique qui entend :

- protéger l'agriculture conventionnelle et biologique contre les OGM ;
- créer des zones sans OGM sur base d'analyses environnementales et socio-économiques ;
- établir au niveau européen un principe de responsabilité des opérateurs de cultures OGM en cas de dommages causés aux autres cultures ;
- encadrer les recherches sur les OGM ;
- certifier des approvisionnements de matières premières sans OGM ;
- sauvegarder la biodiversité ;
- faire valoir le principe de précaution quant à l'introduction de nouvelles variétés OGM en Europe ;
- mettre en place un réseau européen d'échange d'informations et de réflexion sur les enjeux et les conséquences des OGM en Europe.

Cela signifie surtout que la Région Wallonne entend peser désormais, tant au niveau belge qu'europpéen, afin de faire droit à tous ceux qui souhaitent encore ne pas trouver d'OGM dans leurs assiettes...

Nature & Progrès, qui défend cette position depuis plusieurs années, remercie et félicite le Gouvernement Wallon pour ce geste particulièrement fort qui témoigne d'une grande lucidité quant au devenir de l'agriculture, tant au niveau local que mondial... Il est, en effet, souvent plus simple de croire les belles promesses des grandes sociétés multinationales que d'entendre la légitime inquiétude du simple citoyen.

Nature & Progrès se félicite également que les premiers arrêtés d'application soient en cours d'adoption, en ce qui concerne le maïs, et attend évidemment avec une grande impatience les arrêtés d'application qui concernent les autres cultures.

Pour plus d'informations :

- www.gmo-free-regions.org
- www.natpro.be



Recommandations pour l'implanta

Le 8 octobre 2008, une journée d'étude et de réflexion s'est tenue à Namur avec pour finalité la définition de recommandations pour l'implantation des antennes de téléphonie mobile en Région wallonne.

L'originalité d'une telle initiative revient au Ministre André Antoine, en charge de Développement territorial qui a confié l'organisation de cette journée à la Fédération Inter-Environnement Wallonie.

Le très nombreux public présent, constitué de représentants de communes ou autres autorités publiques, d'associations membres d'IEW, d'opérateurs de téléphonie mobile, de scientifiques, d'universités, de simples citoyens, a dans une première partie, entendu les exposés de différents spécialistes.

Je vous fais part de quelques points notés au cours de cette journée.

L'aspect juridique de la question a été abordé de façon claire et complète par Monsieur Benoît JADOT et Madame Laure DEMEZ, juristes et membres du CEDRE (Centre d'étude du droit de l'environnement), le premier étant en outre Auditeur auprès du Conseil d'État.

Bien que la Région wallonne ait édité un recueil de recommandations pour l'implantation d'antennes de téléphonie mobile (non reconnu par les opérateurs de mobilophonie), le seul outil contraignant pour le demandeur reste le CWATUPE. En principe, toute demande d'implantation doit faire l'objet d'une demande de permis d'urbanisme, avec enquête publique. Cependant, il existe des cas pour lequel aucune enquête n'est requise : nous en connaissons à Lasne, il s'agit des installations réalisées à l'intérieur des bâtiments (clochers d'église, granges, etc.). L'installation ou la modification de réseau de télécommunication (téléphonie, mobilophonie) sont considérées par le CWATUPE comme des actes et travaux d'utilité publique, pour lesquels les permis sont délivrés par le Gouvernement wallon ou le fonctionnaire délégué. Le pouvoir de la commune se résume alors à l'organisation de l'enquête publique et à la rédaction d'un avis préalable à l'attention de l'autorité compétente.

À ce propos, on peut s'interroger sur la réelle légitimité de considérer de telles installations comme étant « d'utilité publique ». Si le réseau Astrid, destiné à couvrir les besoins des réseaux de police et de

secours, est clairement d'utilité publique, l'exploitation d'un réseau de téléphonie mobile par des sociétés commerciales doit-elle, d'office, entrer dans cette catégorie ?

Il faut savoir que le permis d'urbanisme ne couvre pas la mise en exploitation de l'antenne, ni sa puissance. La situation se complique encore lorsque l'on constate que la majorité des objections émises à l'encontre de ces demandes de permis d'urbanisme ont trait à des préoccupations en matière de santé.

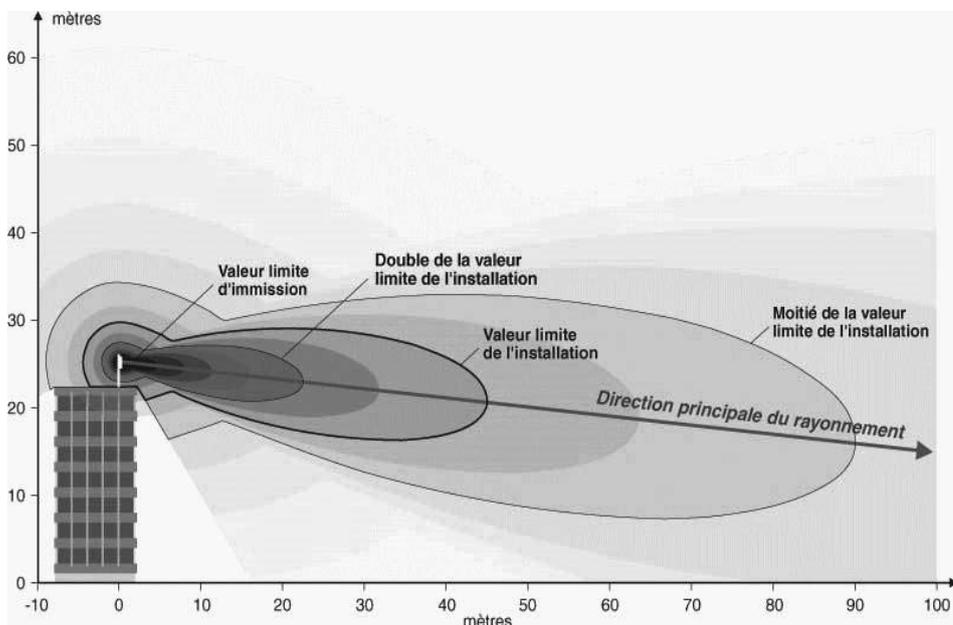
Là encore, un doute subsiste quant à l'autorité compétente en ce domaine : État, compétent en matière de santé publique ou Région compétente en matière d'incidences environnementales au sens large, y compris sur la santé humaine...

C'est un A.R. de 2005 qui fixe la norme d'exposition à la composante électrique du champ électromagnétique à 20,6 V/m pour 900 MHz et 29,1V/m pour 1 800 MHz. Cette norme fédérale est loin de l'avis du Conseil Supérieur d'Hygiène qui préconise une limite à 3 V/m. En Wallonie, la DGATLP (Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine) a précisé à son administration compétente, que les antennes érigées ne pouvaient dépasser la norme d'émission de 3 V/m. Une norme de salubrité est donc reprise dans le permis d'urbanisme.

L'autorité régionale s'est adjoint les services de l'ISSeP (Institut scientifique de service public) comme expert technique, qui est appelé à rendre un avis sur toute demande de permis d'urbanisme relative aux antennes GSM.

Notons que la jurisprudence en matière de santé évolue, accordant une part de plus en plus belle au principe de précaution.

L'aspect technique, avec les niveaux d'exposition et les normes, a été abordé par Willy Pirard, responsable de la cellule « Champs



tion des antennes GSM

électromagnétiques » à l'ISSeP. Une présentation assez complète (mais rapide) des éléments techniques (et mesurables) en matière de téléphonie mobile nous a montré que la focalisation du public sur le risque d'irradiation (encouru par les personnes) du fait des ondes électromagnétiques émises par les antennes GSM devrait plutôt et en priorité se porter sur les risques induits par l'usage plus ou moins intensif du GSM. Cette approche purement technique n'a pas convaincu les plus sceptiques, qui ont mis en évidence les incertitudes quant aux effets produits par les champs électromagnétiques sur une longue durée d'une part, et sur les personnes « électrosensibles », d'autre part.



Les aspects sanitaires, avec les effets thermiques et non thermiques ainsi que l'état actuel de la recherche scientifique, fut présenté par le Docteur Jacques Vanderstraeten, collaborateur scientifique à l'Institut de santé publique de l'ULB. Cette présentation fut plutôt confuse et non convaincante, l'orateur paraissant « en retrait » par rapport à ses convictions intimes (non révélées) lors des échanges qui ont suivi son exposé.

Un panel d'experts a répondu aux nombreuses questions du public présent : il ressort, parmi les réponses données, que plusieurs aménagements seraient souhaitables au niveau de la législation, à savoir, une meilleure définition du principe de précaution, une clarification de la répartition des compétences entre État et Régions en matière de santé, l'obligation d'obtenir un permis d'environnement pour l'exploitation d'une antenne GSM, une réglementation sur l'usage des GSM, notamment pour les enfants. Selon le Professeur VANDERVORST, « nous ne sommes pas assez prudents actuellement ».

Les ateliers ont permis de collecter les différents points de vue des participants afin de formuler des recommandations pour l'implantation des antennes de téléphonie mobiles en Région wallonne.

Nous apprécierons les dispositions qui seront prises par le Ministre, quand elles seront disponibles. À suivre donc.

W. Calleeuw

Les ondes électromagnétiques : des mesures de terrain !

Nous baignons dans un nuage électromagnétique, constamment. Une partie de ces rayonnements est produite par des appareils que nous utilisons tous les jours, comme le téléphone mobile, la radio, la télévision, le Wi-Fi de l'Internet sans fil...

En avoir connaissance, c'est bien. Mais quand on sait que la Belgique compte maintenant plus de GSM que d'habitants, à savoir 11 504 375, que l'utilisation de « hotspots » wi-fi dans notre pays a augmenté de 137 % et que le nombre d'antennes de tous genres augmente encore... on est en droit de se demander, sur le terrain, quelle est notre exposition réelle.

Le CRIOC vient justement de sortir une intéressante étude sur le sujet. À lire sur www.crioc.be.

Le Réseau Eco-consommation traite également du sujet dans le dossier électrosmog (littéralement « brouillard électromagnétique ») consultable sur <http://www.ecoconso.be/artdeco/adecc27.htm>.

Allergique aux œufs... de batterie ?

Si la souffrance animale vous donne des boutons, vous êtes très certainement allergique aux œufs de poules « élevées » en batterie. Pour ne plus contribuer sans le savoir à l'élevage en batterie, choisissons uniquement des « œufs de poules élevées en plein air », ou encore mieux, bio, qui intègre ce critère dans son cahier des charges. Un petit guide peut vous y aider...

Infos : http://oeufs.org/pdf/depliant_oeufsPMAF0408.pdf (PDF)

Des délits environnementaux hiérarchisés

En mai dernier, le Parlement wallon a approuvé à une très large majorité le décret du ministre Lutgen portant sur la lutte contre les « incivilités et infractions environnementales ». Le décret classe les délits environnementaux en quatre catégories et instaure des sanctions effectives, proportionnées et dissuasives, comme la directive européenne à venir le prévoit. Cela va du crime environnemental (risquant de mettre en danger la santé humaine, comme le déversement de produits toxiques) au jet d'une canette ou d'un mégot en rue, au non respect de l'autocollant « Stop Pub », à l'arrachage d'une affiche annonçant une enquête publique...

Tableau des infractions : <http://lutgen.wallonie.be/doc/tabinfractionsenviro.doc>



Promenons-nous dans le bois...d'Ohain

Les piétons et cavaliers qui fréquentent les sentiers traversant ce bois auront peut-être remarqué, au début de septembre, une discrète affiche au format A4 annonçant une enquête publique relative à un plan d'alignement (traduisez : un déplacement...) de ces sentiers. Lasne Nature n'est pas favorable à un tel projet qui supprime un des rares tronçons de promenade qui traverse un site boisé.

Voici donc l'essentiel de la lettre qui a été adressée, en temps utile, au collège communal.

ENQUÊTE PUBLIQUE : demande d'approbation ministérielle du plan d'alignement des sentiers nos 62 et 79 d'Ohain

Sentier n° 62 dit « du Pontceau » à Ohain

Le charme de ce sentier réside dans le fait que la majeure partie de son parcours se situe en site ombragé, arboré de haute futaie de hêtres.

L'assiette du sentier en sous-bois est parfois difficile à retrouver aussi douze balises ont été placées sur son parcours ; il faut toutefois regretter qu'environ la moitié de celles-ci ont été renversées, parfois cassées ou même ont disparu lors des récents travaux d'abattage d'une partie des arbres.

La promenade 23 décrite dans le topo-guide « 14 nouvelles promenades à Lasne » emprunte ce sentier. Il est également signalé sur la carte « 210 km de promenades balisées à LASNE » éditée conjointement avec l'Institut Géographique National. Ces documents ne correspondraient plus au tracé du sentier en cas de déplacement.

Le nouveau parcours proposé se situe entre la forêt et les cultures, dans une tournière (espace en friche) déjà parcourue par certains cavaliers ou piétons rebutés par les travaux d'abattage ; mais il n'y a aucune garantie que, dans le futur des champs cultivés ne réoccuperont pas cet espace et la lisière du bois est envahie par un roncier peu accueillant.

Alors que le parcours d'origine était en ligne légèrement courbe, celui proposé est une succession de zigzags qui

allongent le trajet et, s'il offre certaines échappées paysagères attrayantes, ceci n'est plus le cas lorsque des cultures de maïs obstruent le paysage.

En conclusion nous estimons que le déplacement du sentier ne se justifie pas et est préjudiciable aux nombreux usagers actuels.

Sentier n° 79 dit « du Bois » à Ohain

Ce sentier traverse un sous-bois de fougères sous une futaie de pins et débouche sur un champ cultivé. Malgré que son assiette soit labourée et semée chaque année, le sentier est retracé par le passage des usagers.

Ce sentier est emprunté par les promenades nos 9 et 23 décrites dans les topo-guides et dans la carte de l'IGN.

Le sentier, tel qu'utilisé actuellement, s'écarte peu du tracé d'origine de l'atlas de 1841 et le plan d'alignement ne contribue qu'à régulariser la situation existante, ce qui ne suscite donc aucune remarque.

Ce projet doit encore revenir à l'ordre du jour d'un prochain conseil communal et le dossier doit être transmis ensuite, avec l'avis de ce conseil, à la députation permanente pour décision finale. Nous vous tiendrons au courant de l'évolution future de cette affaire.

J. Colard



La nature de décembre à février

Nous revoilà dans la période de reproduction de l'**écureuil roux** (*Sciurus vulgaris*). Revêtu de son long pelage soyeux, les longs pinceaux de poils hérissés sur chaque oreille, le mâle poursuit sa belle de branche en branche, de tronc en tronc. Cette période d'accouplement peut se prolonger jusqu'en juillet-août. La gestation dure 38 jours et la femelle porte de 2 à 5 petits. L'hiver est propice pour découvrir son nid perché haut le long d'un tronc dans la fourche d'une ou plusieurs branches.



Il s'agit d'une boule constituée de rameaux entrelacés qui mesure de 20 à 50 cm de diamètre, avec une entrée de 5 cm de large sur le

côté. L'écureuil rebouche l'entrée en cas de mauvais temps ou d'absence pour la recherche de nourriture.

Voici un oiseau que l'on rencontre fréquemment lors d'une promenade dans notre commune, bien qu'il soit souvent issu d'un élevage destiné à la chasse. Il s'agit du **faisan de Colchide** (*Phasianus colchicus*). Les « rescapés » se sont adaptés à la liberté et s'installent dans nos bois et campagnes.

Le faisan de Colchide mâle (ou coq) a un beau plumage de couleur châtain,



avec des marques brun doré, noir et bleu ciel sur le corps. Sa très longue queue est brun doré barrée de noir. La tête est séparée du corps par un collier blanc presque complet. La tête et le cou sont d'un vert profond avec des iridescences bleu foncé. La femelle est plus petite, avec une queue plus courte et un plumage dans les tons sable. Elle a le corps brun clair, tacheté de brun foncé et de noir.

Le faisan a un bec fort et des pattes puissantes avec quatre doigts bien armés de griffes, adaptés aux grattements nécessaires pour rechercher la nourriture dans le sol.

Le faisan de Colchide peut voler rapidement, mais il n'est pas capable de soutenir son vol sur de longues distances. Il a les ailes courtes et arrondies, et une longue queue pointue, très nettes en vol qui est bruyant.

Enquête en vue de la construction de réservoirs d'eau à Ohain

Dans le courant du mois d'octobre, une enquête relative à la demande de Permis unique de l'IECBW pour la construction de deux réservoirs et d'un local technique, au chemin du Pêque à Ohain a causé beaucoup de remous dans la commune.

Lasne Nature a pris connaissance du dossier, et a présenté ses remarques, dont nous vous faisons la synthèse ci-dessous.

Le dossier présenté comprend, en lieu et place d'une notice d'évaluation des incidences, un document intitulé « Présentation du Projet - Effets du Projet sur l'Environnement - Mesures prises en vue d'éviter ou limiter les impacts du Projet. »

Ce document appelle les commentaires suivants :

1° La dérogation au plan de secteur : la localisation retenue est mentionnée « zone d'Intérêt Paysager » et on y parle d'un chemin forestier...

Il n'existe évidemment pas de « zone d'intérêt paysager » au plan de secteur mais bien un périmètre d'intérêt paysager qui renforce d'autant plus la zone forestière du plan de secteur dans laquelle le projet souhaite s'implanter.

De plus, le chemin forestier en question est un sentier communal devenu le sentier n° 30, promenade bien connue de nombreux amateurs de la nature et emprunté quasi quotidiennement par certains écoliers.

Même si notre association est consciente que les besoins auxquels le projet est appelé à répondre sont probablement réels

et que des contraintes techniques existent pour la réalisation dudit projet, force est de constater qu'il déroge au plan de secteur et qu'il doit impérativement respecter les conditions émises à l'article 127 § 3 du CWATUPE, à savoir, le respect, la structuration ou la recombinaison des lignes de force du paysage.

À ce souci strictement paysager s'ajoute un souci environnemental plus large, à savoir la disparition d'environ 2 500 m² de forêt alors que la commune voit sa superficie de bois et forêt diminuer d'année en année.

2° Les alternatives : En plus des indications de base erronées au niveau de la zone du plan de secteur (cfr. point 1° ci-dessus), le dit document est muet quant aux solutions alternatives possibles qui permettraient d'envisager des capacités de stockage limitées ou partagées entre différents sites ou quant aux éventuelles possibilités d'enterrer davantage les réservoirs projetés.

Des variantes ont certainement été étudiées par les services techniques compétents.

Le public est en droit d'attendre la mise à disposition d'un dossier technique complet et ce, dès le début de l'enquête publique et non pas en cours d'enquête, au moment où les contestations apparaissent.

Aucun plan précis, aucun texte ne permet de se rendre compte de l'aspect final du projet :

· Des clôtures seront-elles érigées et, dans l'affirmative, de quel type ?

· Des plantations sont-elles prévues sur le site et à proximité du site et là encore,

à quoi peut-on s'attendre ? L'exemple de Sauvagemont étant particulièrement négatif à cet égard.

· Un autre accès ne peut-il être envisagé en lieu et place du sentier forestier, via le chemin du Pêque par exemple ce qui nous apparaît comme nettement moins agressif vis-à-vis de l'environnement ?

· Quelles mesures palliatives pour les dégâts occasionnés à la nature par la disparition de 2 500 m² de forêt ?

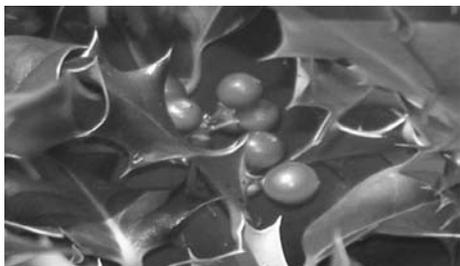
Ce sont des questions parmi d'autres qui démontrent le manque de prise en compte tant de l'aspect paysager que de l'aspect environnemental dans le traitement de ce dossier alors que la demande de permis s'inscrit dans le cadre d'une dérogation à une zone forestière au plan de secteur, renforcé par son périmètre d'intérêt paysager, dérogation dont le caractère exceptionnel doit être motivé et qui doit en outre respecter, comme rappelé plus haut, les conditions de l'article 27 § 3 qui subordonnent son acceptation.

3° Conclusion : Une acceptation pure et simple du projet en l'état actuel du dossier nous apparaîtrait comme une décision particulièrement légère au regard des intérêts en jeu.

Le demandeur devrait être invité à compléter son dossier par des informations techniques supplémentaires et des plans précis d'aménagement des lieux (abattage et nouvelles plantations) afin de permettre à la population de se prononcer en toute connaissance de cause quant au sort réservé à cette zone privilégiée et, en principe, protégée.

La nature de décembre à février

C'est en fin d'année que certaines tables se garnissent de **houx** (*Ilex aquifolium*). Cet arbuste qui fleurit rarement, peut atteindre 10 m de hauteur. Il pousse dans les bois, où il s'accommode de



l'ombre des grands arbres. Ses feuilles ondulées, garnies d'épines, sont vert foncé luisant au dessus, et plus claires en dessous. Chaque plante est soit mâle, soit femelle. Si chacune peut porter des fleurs blanches et cireuses, seule la plante femelle portera, en automne, des baies rouges, qui sont violemment purgatives (ne surtout pas

en consommer). Le mot houx a donné, entre autres, les mots houssoir (balai de branches), houssine (baguette) et houspiller (réprimander).

Voici un autre porteur de baies rouges : la **viorne obier** (*Viburnum opulus*). Mais en cette période hivernale, cet arbuste de maximum 4 m de hauteur, a perdu toutes ses feuilles. Ce sont les



fruits rouges, mûrs depuis septembre, de la grosseur d'un pois, mais toxiques pour l'homme, qui attireront notre attention. Ils sont, par contre, appréciés par le geai et le pinson, qui en font un régal en période de disette. L'écorce est utilisée pour ses propriétés antispasmodiques et sédatives.

Vous connaissez une tortue qui est un ...lépidoptère ? Il s'agit de la **petite tortue** ou vanesse de l'ortie (*Aglais urticae*), qui se pointe aux premiers rayons de soleil de février. Elle montre ses ailes fauves marginées de lunules bleutées. Ce sont le tussilage et le saule marsault, dont la floraison est précoce, qui permettront à notre papillon de se nourrir. Les œufs seront pondus à la mi-mai sur les orties, et le cycle de développement, chenille, chrysalide se déroulera jusqu'en septembre. La petite tortue peut produire trois générations la même année.





Entre écologie et économie, le cœur des Wallons balance !

Un article du CRIOC paru le 9 novembre 2008.

Les Wallons se soucieraient-ils davantage de leur portefeuille? Questionnés sur leur principale inquiétude, 35% d'entre eux répondent le pouvoir d'achat et la hausse des prix. Ils sont seulement 4% à répondre la dégradation de l'environnement et 2% le réchauffement climatique.

La situation a bien évolué depuis les années précédentes. Désormais les préoccupations socio-économiques et politiques devancent la question de l'écologie. Cependant, 77% des répondants estiment que la protection de l'environnement et la lutte contre la pollution est un problème immédiat et urgent. S'ils ont du modifier leurs priorités, les Wallons n'en restent pas moins concernés par la protection de l'environnement.

Mais il est difficile pour eux de concilier écologie et économie. 85% des habitants de la région wallonne reconnaissent que leurs choix de consommation influencent la quantité de déchets qu'ils produisent et que leurs actions

personnelles peuvent contribuer à la protection de l'environnement. Néanmoins, les actions individuelles ne sont perçues comme efficaces qu'à la condition que tout le monde s'y mette. En outre, la moitié de la population trouve qu'il est difficile de faire beaucoup pour l'environnement et 4 personnes sur 10 ne savent pas comment agir. Enfin, 61% des wallons déclarent «faire un effort» pour préserver l'environnement et parmi elles, 87% des sont prêtes à faire un effort supplémentaire.

Suite à cette étude, le CRIOC propose plusieurs recommandations :

- Vu la grande sensibilité des Wallons vis-à-vis des problèmes socio-économiques, les autorités publiques doivent faire preuve de pédagogie et montrer que prévention et économie vont souvent de pair et qu'il ne faut pas opposer environnement et économie, mais au contraire souligner les avantages économiques des comportements respectueux de l'environnement.

- Les actions de sensibilisation, seules, ne peuvent inciter à des changements de comportement; c'est le contexte dans lequel les consommateurs prennent

leurs décisions qu'il faut modifier, en favorisant les choix de consommation qui produisent moins de déchets. Pour cela, il faut développer une palette d'outils complémentaires portant sur les caractéristiques des produits, la mise en évidence des produits respectueux de l'environnement, les prix et l'information ;

- Au terme de cette enquête, il nous semble qu'un axe essentiel d'action en matière de prévention est l'adoption généralisée de pratiques de prévention par toutes les administrations publiques et la communication sur ces pratiques dans les lieux de contact entre ces administrations et le public.

Pour consulter l'étude complète, rendez-vous sur le site du CRIOC.

Contact au CRIOC:

Responsable de l'étude: Catherine Rousseau, 0474/901 694

Service presse: Mélanie Dutat, 02/547.06.04

Internet: www.crioc.be

E-mail: presse@crioc.be

CRIOC, Boulevard Paepsem, 20, 1070 Bruxelles

MIEL

OU VINAIGRE

Encore des incivilités...

Ici, à la limite de Lasne et de Genappe, le déversement d'un camion entier de balles de vêtements.



Les dépôts sauvages de déchets de jardin sont aussi beaucoup trop nombreux. Une grande quantité de coupes de thuyas ont été versées dans le champ jouxtant notre réserve du Ru Milhoux.



Travaux à la rue Sainte Catherine à Plancenoît



Une rénovation des trottoirs et l'aménagement d'un espace de stationnement ont été réalisés l'automne passé. Un doute subsiste chez les riverains quant aux gains de tels aménagements.



Les voitures sont sur les trottoirs ... et les piétons dans la rue

Comme le montre la photo ci-dessous, certains ne savent toujours pas que le

trottoir est réservé aux piétons. En parkant son véhicule sur le trottoir, cet usager met le piéton en situation dangereuse. Que doivent faire les enfants, les mamans avec poussette, voire les handicapés en chaise qui passent à cet endroit ?



Les nouveaux véhicules du TEC lasnois ?

Une idée pour encourager l'usage des transports en commun à Lasne...



Ce dernier trimestre fut encore l'occasion pour Lasne Nature de participer à différentes animations.



Le 21 septembre, nous étions à la fois à Lasne et à La Hulpe, à l'occasion du dimanche sans voiture.



Début octobre, malgré un temps pluvieux, nous étions présents aux Jardins d'Aywiers.

COLLECTES SELECTIVES

SACS BLEUS, PAQUETS DE PAPIERS ET CARTONS à déposer le matin dès 6 heures ou la veille à partir de 18 heures.

DECEMBRE

Mardi 2 : sacs bleus (PMC)
Mardi 16: sacs bleus (PMC)
Mardi 23 : papiers et cartons
Mardi 30 : sacs bleus (PMC)

JANVIER

Mardi 13 : sacs bleus (PMC)
Mardi 20 : papiers et cartons
Mardi 27 : sacs bleus (PMC)

FEVRIER

Mardi 10 : sacs bleus (PMC)
Mardi 17 : papiers et cartons
Mardi 24 : sacs bleus (PMC)

MARS

Mardi 10 : sacs bleus (PMC)
Mardi 17 : papiers et cartons

Mardi 24 : sacs bleus (PMC)

GROS ENCOMBRANTS

Mercredi 21 janvier dans les rues où les sacs poubelles sont ramassés le lundi.

Mercredi 28 janvier dans les rues où les sacs poubelles sont ramassés le mardi.

Mercredi 4 février dans les rues où les sacs poubelles sont ramassés le jeudi.

Mercredi 11 février dans les rues où les sacs poubelles sont ramassés le vendredi.

En cas de problème, téléphonez au Service Environnement de la Commune, au 02 6340583.

Les dictons du cultivateur

En hiver, les éclairs sont un signe de neige prochaine, de vent ou de tempête.

La gelée qui commence par un vent d'est dure longtemps.

Soleil le dernier jour de février met des fleurs au pommier.

Votre cotisation (10 € minimum par an) est indispensable pour nous permettre de poursuivre notre travail et d'éditer régulièrement ce bulletin. Ne l'oubliez pas et n'attendez pas demain pour faire votre versement au compte 001-2326233-55 de Lasne Nature.

Nos éditions - nos tee-shirts

Nos topo-guides, nos cartes sont les compagnons indispensables de vos promenades... et quel plus beau cadeau à offrir aux amis qui viennent vous rendre visite.

• **TOPO-GUIDE N° 1**
«12 PROMENADES À LASNE»

• **TOPO-GUIDE N° 2**
« 14 NOUVELLES PROMENADES »

Prix de chaque topo-guide : 8 € + frais d'expédition de 1,62 €.
Pour l'envoi des 2 topo-guides, les frais d'expédition sont de 2,70 €.

• **CARTE 210 km DE PROMENADES À LASNE.**
Prix : 7,50 € + frais d'expédition de 1,08 €.

• **CARTE DES CHEMINS ET SENTIERS DE LASNE**

Prix noir et blanc : 5 € + frais d'expédition : 1,62 €.

• **CARTES POSTALES EN COULEURS**

la pièce : 0,50 € - par 5 : 2 € - par 10 : 3 € + frais d'expédition : jusqu'à 10 cartes : 0,54 €.

• **POLOS ET TEE-SHIRTS**

100 % COTON avec le sigle de Lasne Nature brodé sur les polos et imprimé sur les tee-shirts.

POLO pour dame, manches courtes, couleur sable Tailles S.M.L. ou XL
Prix : 20 €.

POLO pour homme, manches cour-

tes, couleur olive Tailles S.M.L., XL ou XXL Prix : 20 €.

TEE-SHIRT manches longues, bicolore sable/olive Tailles M.L. Prix : 14€.

TEE-SHIRT manches courtes blanc pour **enfants et adultes**, Prix : 10€ modèles enfants, 14 € modèles adultes.

Renseignements concernant ces vêtements : 02/633 31 28.
Hors Lasne, les frais d'expédition sont de 1,62 € ; à Lasne, les vêtements sont portés à domicile.

Tous les versements concernant nos éditions sont à effectuer au compte 001-2693758-47 de Lasne Nature à 1380 LASNE.



AGENDA

DECEMBRE 2008

Dim 14 Entretien de la Réserve du Ru Milhoux
RV à partir de 9 h 30, à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix, perpendiculaire à la rue de l'Abbaye. Rejoignez-nous pour quelques heures. Informations ? Tél. 02 653 55 79

Pas de réunions mensuelles de Lasne Nature en décembre

Nous présentons à tous nos membres, et à tous nos lecteurs, nos meilleurs vœux pour 2009

Dim 8 Promenade «Les arbres en hiver» guidée par Renaud Delfosse. Départ à 10 h au parking de l'ancienne gare vicinale d'Aywières, route de l'Etat à Maransart. Fin de la promenade vers 12 h 30. Participation gratuite pour les membres de Lasne Nature, 2 € pour les autres.

Dim 15 Entretien de la Réserve du Ru Milhoux
RV à partir de 9 h 30, à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix, perpendiculaire à la rue de l'Abbaye. Bienvenue à tous. Informations ? Tél. 02 653 55 79

Jeu 26 Réunions mensuelles de Lasne Nature au Centre Sportif et Culturel de Maransart. À 19 h 30 : Sentiers, à 20 h Réunion Générale.

JANVIER 2009

Dim 18 Entretien de la Réserve du Ru Milhoux
RV à partir de 9 h 30, à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix, perpendiculaire à la rue de l'Abbaye. Bottes indispensables. Il y a un travail pour chacun. Informations ? Tél. 02 653 55 79

Jeu 29 Réunions mensuelles de Lasne Nature au Centre Sportif et Culturel de Maransart. À 19 h 30 : Sentiers, à 20 h Réunion Générale.

Ven 6 Sam 7 Dim 8 Journées Wallonnes de l'Eau
Le programme sera établi prochainement.

Dim 15 Entretien de la Réserve du Ru Milhoux
RV à partir de 9 h 30, à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix, perpendiculaire à la rue de l'Abbaye. Bienvenue à tous. Informations ? Tél. 02 653 55 79

Jeu 26 Réunions mensuelles de Lasne Nature au Centre Sportif et Culturel de Maransart. À 19 h 30 : Sentiers, à 20 h Réunion Générale.

FEVRIER 2009

MARS 2009 (PROVISOIRE)

Vous pouvez nous atteindre par téléphone, Fax ou courriel :

Président : Willy CALLEEuw : 02 633 24 66.

Secrétaire : Jean-Pierre HAAK : 02 652 59 14 ou 0477 21 68 42

Trésorier : Jean MONS 02 633 27 91

Cellule Urbanisme et Aménagement du territoire : Stéphane GALLOIS Tél.: 02 633 38 22 ou urbanisme@lasne-nature.be

Cellule Sentiers : Jacques COLARD : 02 353 02 44 ou sentiers@lasne-nature.be

Réserve du Ru Milhoux : Erik SEVERIN (Conservateur) 02 653 55 79 après 20 h.

Cellule Mobilité : Jean Pierre HAAK : 02 652 59 14 ou 0477 21 68 42 ou mobilite@lasne-nature.be

Cellule Eau, pollutions : Alain CHARLIER : 02 633 41 93 (le soir) ou eauetpollutions@lasne-nature.be

Cellule Batraciens : Micheline NYSTEN : 02 354 24 12 ou batraciens@lasne-nature.be

Cellule Écoles-Nature : Monique LOZET : 02 653 22 64.

Cellule Plantes et semences : Valérie REGNIER 02 633 24 66 ou semences@lasne-nature.be

Rédaction : Willy CALLEEuw : 02 633 24 66.

Siège social :

3, rue de Fichermont 1380 Lasne
Téléphone et fax de l'asbl : **02 633 27 64**
E-mail : secretariat@lasne-nature.be
Site internet : www.lasne-nature.be

Comptes en banque :

POUR LES COTISATIONS **001-2326233-55**

POUR TOUTES LES PUBLICATIONS de Lasne Nature **001-2693758-47**

Les mots croisés de JS

SOLUTION DU N° 75

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	G	R	E	N	O	U	I	L	L	E
2	A	U	D	I	E	N	C	I	E	R
3	Z		I	N	I	T	I	E	E	S
4	O	C	T	A	L	E		R		E
5	U	R	E	S		L	O	R	I	S
6	I	O	N		B		B	E	C	
7	L	U	T	T	E	S				T
8	L	P		A	Z	A	L	E	E	S
9	I		E	R	E		E	R	R	E
10	S	A	X	I	F	R	A	G	E	S

GRILLE N° 76

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

HORIZONTALEMENT

1. Recyclage à la portée de tous. 2. Assureur spécialisé. 3. Posséda – Filipendule. 4. Comparez – Les serpents en ont plusieurs – Fabacée. 5. Polder – S'esclaffé. 6. Mouette – Unité d'énergie. 7. Prune – Lac de montagne. 8. Enduit – Sur certains il pousse une végétation remarquable. 9. Prendrait connaissance – Lamiacée. 10. Dont on ne voit pas la fin.

VERTICALEMENT

1. Rapace diurne. 2. Zygote – Habitant le Grand Nord. 3. Sans éclat – Porter. 4. Pour un oubli – Grimace – Symbole d'un gaz. 5. Bien charpentée – Dans les calés sèches. 6. Pour l'ovaire du coquelicot, par exemple – Existé. 7. Choix – Conjonction. 8. Assainis – Enceinte. 9. Amène beaucoup de tragédies – Plante des jachères. 10. Maladies contagieuses.